

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1111

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire, Mme Le Dissez et Mme Tallard

ARTICLE 6

Supprimer l'alinéa 38.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.